



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 17 mars 2010 - N°57/D130

Commission DEMOGRAPHIE et QUESTIONS SOCIALES

Réunion du 9 novembre 2009

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION	2
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES	28
AVIS D'OPPORTUNITÉ	29

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA
COMMISSION Démographie et questions sociales

- 9 novembre 2009 -

Président : Claire BAZY MALAURIE, Président de Chambre et Rapporteur général à la Cour des Comptes

Rapporteur : Stéfan LOLLIVIER, Directeur des statistiques démographiques et sociales (Insee)

Responsable de la Commission : Nadine LEGENDRE (01 41 17 52 65)

Adoption du compte rendu

En l'absence d'observations sur ce compte rendu, celui-ci est adopté dans le mois qui suit sa date de diffusion.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I.	L'impact du rapport Stiglitz-Sen sur les statistiques.....	6
II.	Point sur les statistiques européennes dans le domaine social	13
III.	Les outils actuels de l'Insee pour l'observation des conséquences sociales de la crise ..	16
IV.	Les statistiques sur le logement et l'immobilier	19
V.	Examen pour avis d'opportunité de projet d'enquête.....	25
VI.	Propositions d'avis	27

PROJET D'AVIS

1. Le Cnis a pris note avec intérêt des recommandations de la commission Stiglitz-Sen tenant à la **qualité de la vie**. Il constate que ces recommandations correspondent pour certaines d'entre elles à des travaux déjà engagés au Cnis sur les inégalités sociales. Il se félicite de leur mise en œuvre dès 2010 dans le programme d'enquêtes de l'Insee, notamment le panel « Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie » et l'enquête sur « l'emploi du temps ». Il suivra avec intérêt les analyses qui pourront être réalisées les années suivantes, tant pour ce qui concerne **les déterminants de la qualité de la vie que le ressenti des ménages quant à leur activité**.
2. Le Conseil se félicite que lui soient présentés **les projets européens dans le domaine social**. Il insiste particulièrement pour être tenu régulièrement au courant de l'impact de ces projets sur la cohérence du dispositif national. Il demande qu'une information réciproque entre l'ESAC (le Cnis européen) et le Cnis se mette en place.
3. Le Conseil **encourage la statistique publique à améliorer sa communication sur les conséquences que la crise actuelle aura sur la vie quotidienne des ménages**. Il recommande que les sources structurelles puissent être mobilisées dans les délais les plus réduits possibles. Il souhaite qu'un bilan méthodologique du module complémentaire à l'enquête de conjoncture lui soit présenté dès le printemps 2010.
4. Le Conseil prend acte de l'important travail méthodologique mené par le service statistique public pour améliorer **l'observation des conditions de logement**. Il se félicite particulièrement des travaux engagés pour définir et dénombrer les personnes exclues du logement, notamment les personnes sans abri ou vivant dans un centre d'hébergement, comme l'a demandé la commission Stiglitz à la suite du Cnis. Il soutient les efforts du SSP pour définir et rendre opérationnelle la mesure de la privation de confort (par référence au « logement décent »), et mettre en place des mesures de la qualité de l'habitat. Il suivra avec attention la réalisation de l'enquête logement et de l'enquête auprès des sans domicile en 2012 avec des tailles d'échantillon suffisantes.
5. Le Conseil suivra avec attention les travaux du groupe de travail du Cnis chargé de formuler des propositions pour améliorer la qualité statistique et la diffusion du **suivi conjoncturel des secteurs de l'immobilier et de la construction**.

LISTE DES PARTICIPANTS

Prénom	Nom de famille	Société
Jean-François	ARENES	ATELIER PARISIEN D'URBANISME
Claire	BAZY MALAURIE	COUR DES COMPTES
Jean Patrick	BERNARD	MIN IMMIGR INTEG ID NALE DEVLPT SOLIDAIRE - DSES
Anthony	BRIANT	COMITE INTERMINISTERIEL DES VILLES
Pierrette	BRIANT	Insee
Michel	CASTELLAN	POUR EMMAUS
Yves	CAUHAPE	CREDIT MUTUEL
Jean-Etienne	CHAPRON	Insee
Maxime	CHODORGE	UNION SOCIALE POUR L'HABITAT
Alain	CHOUGUIAT	CAPEB
Marie	CLERC	Insee
Gilles	COSTA	INRETS
Philippe	CUNEO	Cnis
Louis	de GIMEL	Insee
Bruno	DIETSCH	DEPS MIN CULTURE ET COMMUNICATION
Nathalie	DONZEAU	Insee
Jean-Louis	DUBELLOU	UNAF
Julien	DUMONT	FNAIM
Denis	DURAND	CGT BANQUE DE FRANCE
Françoise	DUSSERT	Cnis
Karl	EVEN	MEEDDM - CGDD - SOES
Hélène	FOUQUET	ANAH
Christine	GONZALEZ DEMICHEL	MIN BUDGET COMPTES PUBLICS FONCT PUBLIC - DGAFF - BSEV
Magali	GRENOUILLEAU	FAMILLES DE FRANCE
Ghislaine	GRIMLER	CNIS

Philippe	GUIMARD	CGT FO
Jean-Baptiste	HERBET	INCA
Alain	JACQUOT	MEEDDM - CGDD - SOES
Marie-Hélène	KEROUANTON	DIACT
Annick	KIEFFER	CNRS CENTRE M HALBWACHS
Maxime	LADAIQUE	OCDE
Anne	LAMBERT	CENTRE D'ANALYSE STRATEGIQUE
Cécile	LEFEVRE	Insee
Nadine	LEGENDRE	Cnis
Jean-Louis	LHERITIER	Insee
Stéfan	LOLLIVIER	Insee
Claude-Valentin	MARIE	HALDE
Maryse	MARPSAT	Insee
Emmanuel	MERMET	CFDT
Nathalie	MISSEGUE	Insee
Véronique	NICHELE	INRA
Claudine	PIRUS	Insee
Laure	PITROU	DGUHC
Eric	RENARD	DREES
Benoît	RIANDEY	INED
Fabrice	ROMANS	Insee
Augustin	ROSSI	ASSEMBLEE DES DEPARTEMENTS DE FRANCE
Dominique	ROUAULT	Insee
Catherine	ROUGERIE	Insee
Bernard	SUJOBERT	
Dominique	THIEBAUT	
Benoît	TUDOUX	CNRS CENTRE M HALBWACHS

La séance est ouverte à 14 heures 35, sous la présidence de Claire BAZY MALAURIE.

Introduction

Claire BAZY MALAURIE

Merci à tous d'être présents pour cette première réunion de la nouvelle commission « Démographie et questions sociales ». Les missions du Cnis ont été réaffirmées et précisées par le décret du 20 mars 2009. Dans la foulée, le Cnis a été réorganisé autour d'un plus petit nombre de commissions. La commission « Démographie et questions sociales » a été créée sur la base de l'ancienne formation « Démographie et conditions de vie ». Son champ intègre également plusieurs domaines relevant précédemment des formations « Urbanisme, équipement, logement », « Santé, protection sociale » et « Éducation, formation ». Le champ de la commission « Démographie et questions sociales » est donc très étendu. Le regroupement des domaines évoqués permettra de saisir dans toute leur complexité un ensemble de phénomènes ayant trait à la vie sociale et quotidienne des individus, dans les ensembles qui les recouvrent.

L'enjeu sera de capitaliser sur un certain nombre de travaux antérieurs, tels que le rapport Freyssinet relatif aux inégalités sociales et les travaux relatifs à la mesure du pouvoir d'achat. Il s'agira également d'appréhender des évolutions parfois très rapides de la société. En gardant à l'esprit que tout ne saurait être mesuré, l'objectif sera de cibler les besoins les plus importants et les plus urgents en matière de connaissance statistique. En lien avec l'Insee, l'ensemble des services producteurs et les porteurs de la demande sociale, le travail devra être organisé dans la perspective d'une amélioration de cette connaissance, tant du point de vue qualitatif que du point de vue quantitatif.

L'ordre du jour préparé pour cette première réunion nous permettra d'entrer dans le vif du sujet.

I. L'impact du rapport Stiglitz-Sen sur les statistiques sociales

1. Les principales recommandations du rapport Stiglitz-Sen

Jean-Etienne CHAPRON

La commission Stiglitz-Sen a réuni 25 experts internationaux, principalement des économistes, autour du thème de la mesure des performances économiques et du progrès social. Les universités nord-américaines étaient fortement représentées au sein de la commission. Celle-ci était présidée par Joseph Stiglitz, avec Amartya Sen comme conseiller spécial, brillants économistes récompensés tous deux par un prix Nobel. Jean-Paul Fitoussi assurait la coordination. Les travaux de la commission se sont déroulés d'avril 2008 à septembre 2009. Le rapport de la commission a été présenté à l'occasion d'un colloque international organisé à la Sorbonne le 14 septembre.

Les travaux de la commission ont été structurés autour de trois axes, auxquels ont correspondu des groupes de travail permanents :

- les questions classiques relatives au PIB ;
- la qualité de la vie ;
- le développement durable.

Plusieurs recommandations ont été formulées. Les deux premières concernent la nécessité de passer du PIB - indicateur sur-utilisé, au point d'être mal utilisé - à des concepts plus proches de la dimension sociale et économique du bien-être, à savoir la consommation et les revenus. L'objectif serait également

d'opérer un recentrage autour du point de vue des ménages. La commission n'a pas prôné la suppression du PIB, mais simplement une refocalisation de l'attention sur des indicateurs plus pertinents, en vue d'aboutir à une définition correcte de l'évolution du bien-être, du point de vue de la performance économique et du progrès social. Les comptes nationaux reconnaissent eux-mêmes que certains usages du PIB ne sont pas pertinents, tout en constatant que d'autres éléments des comptes nationaux ne sont guère mis en évidence à l'heure actuelle. De fait, certains aspects, ayant trait notamment aux revenus des ménages, auraient pu être davantage mis en exergue par les comptes nationaux dans leurs publications.

La troisième recommandation porte sur la prise en compte des aspects patrimoniaux. Les travaux de la commission ayant débuté en avril 2008, se sont déroulés pour une bonne part dans un contexte de crise. Il est alors apparu nécessaire d'avoir une vision différente des situations et des risques, à travers la prise en compte des éléments patrimoniaux et de leur évolution dans le temps (transactions et valeurs sur les marchés). A ce jour, nombre de pays n'ont pas encore suffisamment développé les composantes patrimoniales de leurs comptes nationaux.

La quatrième recommandation vise à accroître l'importance accordée à la distribution des revenus, aux inégalités et à leur évolution dans le temps. Les agrégats macroéconomiques tirés des comptes nationaux, en particulier le PIB et le revenu disponible des ménages, donnent généralement lieu à des comparaisons dans le temps, fondées sur la notion de moyenne par tête. Or cette méthode est susceptible d'introduire des biais, en occultant d'éventuels creusements des inégalités. Une approche par le revenu médian permettrait de mieux prendre en compte les inégalités et la répartition des revenus – les écarts entre la moyenne et la médiane pouvant alors être observés. Il s'agirait également d'aller vers une répartition par groupes de revenus des agrégats des comptes nationaux. Ceci permettrait d'observer l'évolution de la situation des revenus les plus élevés, en comparaison avec celle des revenus les moins élevés. Les comptes nationaux, structurés autour d'agrégats, ne livrent pas spontanément ce type d'informations. Certains agrégats peuvent cependant être éclatés par catégories de ménages ; les données tirées des enquêtes auprès des ménages permettront d'avancer vers un plus grand niveau de détail. Il s'agira ainsi d'articuler les agrégats des comptes nationaux, avec les données tirées des enquêtes sur les revenus et le patrimoine des ménages.

La cinquième recommandation porte sur l'élargissement des indicateurs de revenu aux activités non-marchandes afin de couvrir les activités internes aux ménages et les services que se rendent les individus entre eux, de façon non-contractuelle. De tels éléments pourraient faire l'objet d'une estimation dans des comptes satellites au cadre central des comptes nationaux. Cela consisterait à évaluer les services produits et consommés à l'intérieur des ménages, dans des domaines tels que l'entretien du logement, les soins aux enfants, la préparation des repas, etc. Des outils existent pour produire ces estimations. L'Insee s'appuie notamment sur des enquêtes sur l'emploi du temps des ménages. Cette extension aux activités non-marchandes devrait conduire également à s'intéresser à la dimension loisir, au-delà des activités productives – d'autant que la frontière entre les services domestiques et les loisirs est parfois floue. L'objectif serait de dresser un tableau plus complet des activités des individus, qu'il s'agisse du travail rémunéré, des services domestiques ou des loisirs.

La sixième recommandation a trait à l'analyse de la qualité de la vie. Le groupe de travail permanent sur ce thème s'est penché sur les outils existants, ainsi que sur les avancées récentes de la statistique et de l'analyse sociale, permettant d'apprécier la qualité de la vie – c'est-à-dire le bien-être et les conditions de sa réalisation – au niveau microéconomique. Les travaux de l'école de Princeton – fortement représentée au sein de la commission – ont notamment été pris en considération. Le bien-être a ainsi été reconnu comme un objet multidimensionnel et la nécessité de mieux cerner les déterminants de la qualité de la vie a été pointée. Des indicateurs pourraient ainsi permettre de cibler un certain nombre de domaines susceptibles d'influer sur le bien-être des individus, au-delà des conditions matérielles de vie. Parmi les domaines identifiés par la commission figurent : la santé, l'éducation, les activités personnelles (en lien notamment avec les concepts de travail et de logement décent) et l'environnement (degrés de pollution, biodiversité, etc.). L'accent a par ailleurs été mis sur la nécessité de développer des indicateurs robustes concernant les liens sociaux (à travers les réseaux sociaux notamment), la participation à la vie politique (pouvant être vue comme un accès aux modes de structuration de la vie sociale) et l'insécurité (économique ou physique). La mesure de ces éléments nécessitera de collecter des données à la fois

objectives et subjectives – ces dernières pouvant être reliées au concept de « capacités » des personnes, développé par Amartya Sen. L'objectif est d'appréhender la réalité sociale et les déterminants de la qualité de la vie, ainsi que la perception qu'en ont les individus. Les débats au sein du Cnis sur la perception de l'inflation ou du pouvoir d'achat illustrent bien l'importance d'articuler les deux dimensions. Des techniques existent pour ce faire, avec notamment des enquêtes semblables à celles réalisées par l'Insee auprès des ménages sur la conjoncture économique. Cela étant, des statistiques nouvelles devront être développées, ce qui impliquera d'établir des priorités.

La septième recommandation porte, de manière plus transversale, sur l'évaluation exhaustive et globale des inégalités de qualité de la vie. En dépit des difficultés, il est préconisé d'évaluer les inégalités entre personnes, catégories socioéconomiques, sexes et générations. Une attention particulière sera également accordée aux inégalités d'origine récente, comme celles liées à l'immigration.

La huitième recommandation insiste sur l'évaluation des liens entre les différents aspects de la qualité de la vie. De fait, les cumuls de désavantages ne peuvent être appréhendés simplement en additionnant les mesures de chaque dimension de la qualité de la vie. Les cumuls étant susceptibles de créer des situations bien plus critiques. Il importera de développer des outils d'analyse des répartitions combinées des différents aspects de la qualité de la vie.

La neuvième recommandation pose la question de l'agrégation. Les mesures synthétiques suscitent en effet des attentes de la part des utilisateurs. Des niveaux moyens de satisfaction et des agrégats pondérés (IDH notamment) ont d'ores et déjà pu être produits. Il s'agira de progresser dans cette voie, en associant par exemple un certain nombre d'indications individuelles au substrat théorique de l'interrogation des personnes. Certaines suggestions ont été émises en ce sens par la commission, concernant notamment : la proportion du temps où le sentiment exprimé dominant est négatif, le comptage des occurrences et l'évaluation de la gravité de certains aspects objectifs de la vie des individus, les mesures en équivalent-revenu, etc.

La dixième recommandation réaffirme la nécessité de prendre appui sur les statistiques sociales et plus particulièrement sur les enquêtes auprès des ménages – les sources administratives pouvant quant à elles apporter des éléments de nature objective. Une enquête de ce type a été conduite dernièrement au niveau mondial par la firme Gallup. Celle-ci est demeurée expérimentale, avec des échantillons en nombre limité et à la représentativité parfois incertaine à l'échelle des pays. Les résultats pourront néanmoins en être analysés. Le développement, dans le champ de la statistique publique, d'enquêtes permettant d'aller plus loin dans la mesure des conditions de vie, des déterminants de la qualité de la vie et de la perception qu'en ont les individus doit être envisagé.

Les deux dernières recommandations du rapport ont trait au développement durable et à l'environnement. L'accent a été mis sur la nécessité de s'interroger sur la soutenabilité du bien-être, une fois celui-ci mesuré, ainsi que sur les conditions dans lesquelles la situation actuelle sera léguée aux générations futures. La commission a constaté l'absence d'outils permettant, à l'heure actuelle, de répondre de manière satisfaisante à ce type d'enjeux. Le cas de l'épargne nette ajustée a été débattu. L'objectif serait de faire masse de l'ensemble des patrimoines matériels, humains et naturels. Le patrimoine naturel demeure cependant difficile à évaluer, notamment du fait de l'absence d'outils pertinents de mise en équivalence. Plutôt que d'attendre la mise au point d'échelles d'équivalence opérationnelles, la commission a préconisé l'utilisation d'agrégats proches de l'épargne nette ajustée (telle que développée par la Banque Mondiale), pour les éléments pouvant être mis en équivalence. Seraient ainsi couverts le patrimoine matériel (*via* les comptes nationaux), le patrimoine humain (*via* des estimations) et la partie du patrimoine naturel correspondant aux ressources naturelles épuisables. Pour le reste, il s'agirait de rechercher auprès de la communauté scientifique un petit nombre d'indicateurs physiques, en vue de constituer un tableau de bord qui couvre l'ensemble du champ et permette de représenter, de manière synthétique, la soutenabilité des situations.

Avec ces recommandations, la commission n'a toutefois pas eu le sentiment d'avoir conclu les travaux sur le sujet – le rapport constituant davantage un point de départ pour le débat. Les organismes nationaux et internationaux devront s'en saisir et prendre le relais de la commission. A l'échelle de l'OCDE, de l'Union européenne ou de tout autre regroupement pertinent, il faudra développer des efforts conjoints,

notamment dans le domaine des statistiques sociales, pour améliorer la mesure des déterminants du progrès social.

2. Les propositions de la Statistique publique

Stéfan LOLLIVIER

Le Directeur Général de l'Insee a prévu de tenir une conférence de presse sur le sujet durant la semaine du 16 novembre 2009. Il faut noter que le contenu du rapport Stiglitz-Sen ne revêt pas un caractère totalement nouveau. Certains travaux du Cnis recouvrent ainsi plusieurs des recommandations de la commission. Je pense notamment à différents éléments du rapport Freyssinet sur les inégalités sociales, du rapport de Foucauld sur la définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage et de précarité, ou du rapport Quinet sur la mesure du pouvoir d'achat des ménages.

Pour placer les ménages au centre du dispositif, il faudrait donner un « cadre de référence » sur la façon dont les ménages perçoivent les situations. Des propositions visent notamment à permettre une décontraction du compte des ménages. Une tentative de décontraction du compte des ménages par catégories (de revenus, d'âges, de familles, etc.) a déjà été présentée dans le cadre de la dernière livraison de *l'Économie française*. L'enjeu sera de faire vivre cette décontraction dans la durée, pour obtenir des statistiques régulières. Un *Insee Première* étendra prochainement le concept de « revenu disponible » à celui de « revenu ajusté ». Un certain nombre de prestations en nature seront ainsi intégrées. La décontraction des comptes de patrimoine demeurera un chantier important, qui s'appuiera sur les enquêtes quinquennales sur le patrimoine.

Concernant la mesure des temps, nous disposons d'enquêtes quasi-communautaires sur les emplois du temps. Mais un certain nombre de difficultés ayant trait à la valorisation des temps domestiques restent à résoudre. Dans cette optique, nous continuerons à collaborer avec les comptes nationaux.

Au sujet de la répartition des revenus, une publication sera consacrée, probablement en mars ou avril 2010, à la mesure des très hauts revenus. Nous travaillons pour ce faire à partir des sources fiscales exhaustives. En outre, le plan d'action à moyen terme de la statistique sociale prévoit un appariement exhaustif entre les enquêtes fiscales et sociales. A l'horizon 2012, on devrait ainsi disposer d'un référentiel socio-fiscal qui permettra de donner des indications précises sur l'évolution de la distribution des revenus et de fournir des informations localisées. A ce jour, des indicateurs de dispersion existent déjà, excepté pour les très hauts revenus. Une coordination reste cependant à mettre en œuvre entre les chiffres de la comptabilité nationale et les données d'enquêtes. Il nous faudra avancer dans ce domaine, comme nous avons su le faire dans le domaine des salaires dans le cadre du rapport sur la valeur ajoutée (en consolidant le lien entre le salaire moyen par tête des comptes nationaux et les masses salariales déclarées).

Les travaux relatifs aux trajectoires individuelles devront également se poursuivre afin d'apporter un éclairage supplémentaire sur les évolutions, en passant du niveau macroéconomique au niveau microéconomique. Chacun devrait pouvoir se reconnaître dans les chiffres présentés. Les statisticiens devront parler un langage que les citoyens comprennent.

Pour ce qui est de la qualité de la vie, nous nous pencherons sur la qualité des temps passés, ainsi que sur le capital social. Nous disposons aujourd'hui, à travers les données de l'enquête communautaire sur les revenus et conditions de vie des ménages (SRCV), d'éléments sur la participation aux activités associatives, politiques, etc. Une restitution pourra être faite en 2010, dans le cadre d'un *Insee Références – France, portrait social*. Un nouveau chantier sera lancé pour appréhender les mauvaises conditions de logement. Les mauvaises conditions d'emploi seront également traitées, notamment par la prise en compte des conclusions du rapport de Foucauld et des travaux de l'ONU sur la question. Ce point relève cependant d'une autre commission thématique. Concernant le capital strictement humain, une coopération sera mise en œuvre avec l'OCDE.

En tout état de cause, notre idée n'est pas d'avancer seuls dans l'exploration de ces domaines mais, au contraire, de progresser dans un souci de comparabilité avec les autres. J'interviens en ce sens auprès

des directeurs de la statistique sociale de l'Union européenne. Un tutorat sera prochainement assuré par l'Insee auprès d'Eurostat sur le thème : « le PIB et au-delà » pour mettre au point des indicateurs autour du PIB. Les chantiers s'avèrent donc nombreux, y compris au-delà des enjeux liés aux infrastructures communautaires.

3. Les modifications envisagées dans le dispositif SRCV (statistiques sur le revenu et les conditions de vie) et l'enquête Emploi du temps

Jean-Louis LHERITIER

Dès 2010, des questions relatives à la qualité de la vie seront introduites dans SRCV (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie, SILC en anglais) et dans l'enquête emploi du temps. La source SRCV a été privilégiée du fait de son caractère longitudinal puisqu'elle permet de suivre les individus pendant neuf années consécutives. La satisfaction exprimée à l'égard d'un certain nombre d'aspects pourra ainsi être suivie d'année en année. Grâce au caractère longitudinal, il sera possible d'éliminer les effets dits « individuels ».

Cinq questions seront introduites, une question globale sur le niveau de satisfaction générale des individus et quatre questions relatives à des thématiques particulières : le logement, le travail, les loisirs et les relations avec les proches et la famille. Chaque question demandera aux individus interrogés de se positionner sur une échelle de 0 à 10. Par ailleurs, le questionnaire SRCV intègre d'ores et déjà des questions relatives à la santé et à la situation financière des ménages. Une question sera également introduite sur la sécurité de l'emploi pour suivre les recommandations du groupe de travail du Cnis qu'a présidé Jean-Baptiste de Foucauld.

De surcroît, 2 000 ménages du panel SRCV feront l'objet, en 2010, d'une interrogation plus détaillée afin d'approfondir le questionnement. Parmi les thèmes abordés figureront : le sentiment de confiance vis-à-vis des institutions, la relation au temps, les points de comparaison au sein de la société (groupes témoins), la relation au travail, etc. Des « vignettes » seront également introduites pour éliminer certains effets dits « individuels » (optimisme ou pessimisme de la personne, son degré d'aversion pour le risque, etc.). Des résultats seront disponibles à partir de 2010.

Par ailleurs, une question sera introduite dans l'enquête emploi du temps qui s'achèvera à l'automne 2010. Cette enquête permet de recenser, par le biais de carnets déclaratifs, les activités de 10 000 ménages, durant une journée particulière et par pas de 10 minutes. Pour un sous-échantillon de 1 000 ménages le carnet sera complété d'une question relative au caractère agréable ou désagréable des activités selon une échelle d'évaluation de -3 à +3.

4. Débat

Benoit RIANDEY, INED

Certains travaux existants pourraient être également valorisés. Concernant la subjectivité par rapport à la qualité de la vie, une enquête est menée par le CREDOC depuis les années 70 : l'enquête aspiration. Celle-ci correspond à une série chronologique de long terme qu'il pourrait être utile d'évaluer pour répondre aux questions nouvelles.

S'agissant du cumul des différents déterminants, l'enquête conduite, pour l'Insee, par Jean-Louis Borkowski sur les inégalités¹ dans les années quatre-vingt pourrait être reprise.

L'évaluation commune des déterminants dans le contexte de l'Euro pose également question.

¹ Enquête sur la situation des personnes défavorisées

Stéfan LOLLIVIER

Contrairement à l'enquête SRCV, l'enquête aspiration ne permettrait pas de donner une vision très complète du cumul des déterminants.

L'enquête Borkowski, quant à elle, n'a été que très partiellement exploitée. De fait, bien que novatrice, son exploitation n'était pas simple à l'époque. Un panel européen avait également été mis en place, qui permettait de réunir beaucoup d'informations multidimensionnelles. En tout état de cause, la vision dynamique des inégalités dans les différents domaines apporte au moins autant d'information que le cumul. L'objectif est ainsi de déterminer quel symptôme d'exclusion précède les autres. L'utilisation d'un panel pourrait donc être le bon vecteur.

Gilles COSTA, INRETS

La problématique du temps passé dans les transports n'a pas été évoquée. Il existe bien une enquête concernant les transports. Il s'agirait cependant de ne pas considérer cette dimension comme disjointe de l'appréhension des conditions et de la qualité de vie.

Jean-Etienne CHAPRON

Les enjeux liés au transport sont mentionnés dans le rapport de la commission Stiglitz-Sen. Du reste, les résultats de l'enquête expérimentale menée par Gallup ont mis en évidence une forte corrélation entre la longueur du trajet domicile-travail et le sentiment de précarité ou d'agrément au travail. Cette dimension devrait être reprise dans les enquêtes emploi du temps.

Jean-Louis LHERITIER

L'enquête emploi du temps fournira nécessairement des indications sur les activités de transports – les individus étant questionnés sur leurs activités par pas de 10 minutes, ils déclarent notamment sa nature et sa durée. Cette enquête s'avère extrêmement riche et structurée.

Un module sera par ailleurs introduit dans l'enquête budget de famille, conduite en 2010. Cette enquête permet de cerner l'ensemble des dépenses de consommation des ménages. Suite au Grenelle de l'environnement, un module concernant le transport entre le domicile et le lieu de travail y sera introduite. Le mode de transport et le temps correspondant seront ainsi mieux détaillés, de même que, le cas échéant, les raisons justifiant l'utilisation d'un véhicule personnel.

Stéfan LOLLIVIER

La prochaine édition de *France, portrait social* inclura un dossier sur les déplacements quotidiens, réalisé conjointement par l'Insee et le SOeS (Service de l'observation et des statistiques, service statistique du ministère chargé du développement durable). Les temps de transports, ainsi que leurs évolutions dans le temps et par catégories, font donc l'objet d'une prise en compte.

Benoit RIANDEY

En réalité, le temps de transport détermine fortement le temps de loisir, avec des conséquences non négligeables sur le bien-être. L'idée d'interroger le sentiment des individus à l'égard de leurs activités, au sein d'un sous-échantillon de l'enquête emploi du temps, me paraît donc intéressante – d'autant que la frontière entre le temps de travail et le temps de loisir demeure relativement artificielle. Je doute qu'il soit possible de mesurer concrètement le temps de travail et le temps de loisir. Un indicateur extérieur pourrait

cependant permettre de mieux rendre compte des situations et de caractériser les temps. La question de la valorisation des temps se posera ensuite.

Maxime LADAIQUE, OCDE

Quelle sera la fréquence des enquêtes emploi du temps ? Le rapport Stiglitz-Sen ne formule-t-il pas l'exigence d'une plus grande régularité dans ce domaine ?

Jean-Louis LHERITIER

L'enquête emploi du temps demeure une enquête lourde, reposant sur des carnets journaliers confiés aux ménages. Chaque ménage est ainsi soumis à l'enquête durant une journée particulière. *In fine*, l'enquête permet de produire une vision représentative de l'ensemble des activités des ménages français, tout au long de l'année. L'enquête est conduite sur douze mois, pour tenir compte de la saisonnalité des activités. *A priori*, cette enquête devrait conserver un caractère structurel, avec une périodicité décennale.

Jean-Etienne CHAPRON

De manière générale, le rapport Stiglitz-Sen ne formule aucune recommandation concernant la périodicité des enquêtes. Les membres de la commission ont fait le choix de laisser le soin aux opérateurs de procéder aux arbitrages nécessaires en matière de fréquence des enquêtes, de pertinence des instruments et de moyens consacrés à la collecte des informations. Il aurait été délicat de formuler des recommandations de portée internationale dans ce domaine.

Bruno DIETSCH, Département des études, prospectives et statistiques - Ministère de la culture et de la communication

La culture est-elle mentionnée en tant que telle dans le rapport Stiglitz-Sen ?

Par ailleurs, je m'interroge sur le caractère contraignant de l'enquête emploi du temps.

Jean-Etienne CHAPRON

La culture n'a pas été isolée parmi les grands déterminants de la qualité de la vie. Il y est néanmoins fait référence dans le chapitre consacré aux services domestiques et aux loisirs, ainsi que dans le chapitre consacré au capital humain. Dans ce dernier chapitre, le constat est fait d'une relative incapacité à aller plus loin sur le plan théorique.

Jean-Louis LHERITIER

Les carnets de l'enquête emploi du temps doivent être remplis par les ménages durant 24 heures. Un temps de questionnement plus long conduirait à des taux de réponse bien plus faibles.

Benoit RIANDEY

Le dispositif n'est peut-être pas suffisamment ambitieux. L'enquête du CREDOC, réalisée dans les années 70, portait sur une semaine complète. Aujourd'hui, il pourrait être intéressant d'interroger une même personne sur ses activités durant une journée de travail, ainsi que sur ses activités durant une

journée de loisirs. Une expérimentation pourrait être menée en ce sens. En pratique, les personnes interrogées sont souvent disposées à exposer les détails de leur vie.

Dominique THIEBAUT, Association des journalistes économiques et financiers

Les « réductions du temps de travail » (RTT) constituent un élément nouveau qui mériterait une prise en compte spécifique.

Par ailleurs, il a été fait mention d'indicateurs synthétiques du bonheur ou de la qualité de la vie. Nous savons aujourd'hui manipuler les données qualitatives et quantitatives. Ne pourrions-nous pas concevoir également un indicateur synthétique du malheur, du mal-vivre ou de la non-qualité de la vie ?

Jean-Louis LHERITIER

Le panel SRCV permettra précisément d'apporter des éléments de réponse à cette question. Il s'agira d'analyser les déterminants de la qualité de la vie, avec des appréciations sur une échelle de 0 à 10, les notes basses correspondant à des sentiments de mauvaise qualité de vie. Le suivi longitudinal permettra ainsi d'analyser les conséquences de différents événements (problème de santé, perte d'emploi, départ à la retraite, divorce, etc.) et d'éliminer les effets dits « individuels », liés par exemple au pessimisme ou à l'optimisme des individus. De même, le panel SRCV permettra de prendre en compte l'introduction des réductions du temps de travail (RTT).

Jean-Etienne CHAPRON

Un des moyens d'agréger les résultats pourrait être d'utiliser comme référence la proportion du temps durant laquelle le sentiment prédominant est négatif. Une approche par le sentiment négatif pourrait être moins biaisée et plus facile à mettre en œuvre. Dans cette optique, le choix a été fait par la commission de privilégier la notion de qualité de la vie à celle de bien-être.

II. Point sur les statistiques européennes dans le domaine social

Dominique ROUAULT

Mon propos a pour but de faire le point sur les projets statistiques à moyen terme de la Commission européenne dans le champ des statistiques sociales. Je me limiterai cependant aux travaux ayant trait à la démographie et aux conditions de vie. D'autres aspects pourront être examinés dans d'autres commissions thématiques. Je m'appuierai principalement sur les documents préparatoires à la réunion des directeurs des statistiques sociales. Stéfan Lollivier pourra apporter, le cas échéant, un certain nombre de commentaires.

Dans le domaine des statistiques démographiques, un projet de règlement cadre est en cours d'élaboration sur lequel peu d'éléments sont disponibles à ce jour. Au niveau des projections de population, l'accent devrait être mis sur le niveau régional. Les recensements de la population et des logements seront, quant à eux, régis par un règlement communautaire à compter de la vague 2011. Un règlement cadre a été adopté en 2008. Un premier règlement d'application portant sur les spécifications techniques et les ventilations vient d'être approuvé par le Comité du système statistique européen (CSSE), le 2 octobre 2009. A cet endroit, il convient de noter que la France rencontre des difficultés vis-à-vis d'un certain nombre de variables. Ces difficultés devront être résolues par le biais d'imputations ou de corrections au niveau du questionnaire. Le nouveau mode de recensement glissant imposera toutefois une réactivité plus importante pour modifier le questionnement. Pour ce qui est de la diffusion, la mise en place d'entrepôts de données nationaux interrogeables à distance devrait constituer une nouveauté par

rapport aux modes de transmission classiques des données à Eurostat. Le recensement de la population donnerait ainsi lieu au premier essai de mise en œuvre de ce projet *Census Hub*. Des liens devront être également envisagés avec le projet de géoréférencement GEOSTAT.

Un autre règlement cadre a été adopté en 2007 concernant les statistiques sur les migrations et la protection internationale. Celui-ci recouvre des données administratives, ainsi que des données démographiques de flux et de stocks. Des données administratives portant sur l'année antérieure seront fournies à partir de 2009. Un règlement d'application a par ailleurs été approuvé, en juillet 2009, concernant les catégories de permis de séjour. Des données démographiques portant sur l'année antérieure devront être collectées à partir de la fin de l'année 2009. Dans ce domaine, un nouveau projet de règlement d'application devrait être examiné par le CSSE le 19 novembre 2009 – un premier projet ayant été refusé au mois de septembre. A cette occasion, nous conservons l'espoir de faire prévaloir une dissymétrie dans l'information concernant les immigrants et les émigrants. Du reste, le thème des migrations a été abordé dans le cadre d'une conférence des directeurs généraux des instituts statistiques nationaux. Trois grandes problématiques ont été identifiées : l'amélioration des statistiques démographiques, l'identification des raisons de la migration (économiques, politiques, environnementales, etc.), ainsi que l'intégration des migrants dans la société.

Dans le domaine des revenus et des conditions de vie, Eurostat envisage une révision de la base légale du règlement cadre de 2003 concernant l'enquête SILC (SRCV en français). Il s'agira, à cette occasion, de revoir le contenu du règlement pour enrichir la composante annuelle primaire de l'enquête ; les modules *ad hoc* secondaires seront réexaminés en fonction de leur rapport coût/bénéfice. Une réflexion sera également menée sur la dimension longitudinale de l'enquête (qui s'avère extrêmement complexe à gérer), de même que sur les délais de transmission des données (considérés comme trop longs). L'objectif d'Eurostat serait d'aboutir à une transmission des éléments transversaux dès le mois de mai de l'année N+1. En dernier lieu, le souhait d'Eurostat serait d'améliorer la qualité de l'enquête et notamment la comparabilité des items. La souplesse de mise en œuvre laissée aux États membres pourrait être restreinte. Il s'agira également d'avancer vers une meilleure coordination des périodes de collecte et une harmonisation par les *inputs* de certains domaines. En tout état de cause, la réflexion sera menée en concertation avec les utilisateurs. Un certain nombre de conférences ont ainsi été organisées ou programmées parmi lesquelles des conférences Eurostat-INS-utilisateurs (Helsinki 2006 et Varsovie 2010) et des conférences de chercheurs (Mannheim 2009). Un réseau ESSnet² également été constitué sur les revenus et les conditions de vie en 2008. Une « *rolling review* » de toutes les statistiques sur les conditions de vie, incluant une enquête auprès des utilisateurs, a été prévue à partir de 2009. En termes de calendrier, une *task force* devrait être constituée à partir de juin 2010. Ses travaux seront discutés au sein du groupe de travail « conditions de vie » en mai/juin 2011. Un projet pourrait être soumis aux directeurs des statistiques sociales en septembre 2011, pour une présentation devant le CSSE en novembre 2011.

Le domaine de l'égalité et de la non-discrimination constitue un nouveau thème du programme statistique européen pour la période 2008-2013. Une *task force* a ainsi été mandatée par les directeurs des statistiques sociales en septembre 2007 pour se pencher sur les facteurs de discrimination, ainsi que sur les domaines de discrimination. Les premières propositions de cette *task force* portent sur l'agrément d'une vingtaine d'indicateurs, la mise au point de nomenclatures (origine ethnique, religion/croyance, orientation sexuelle), l'introduction du pays de naissance des parents dans le tronc commun des variables sociales, l'élaboration d'un module d'enquête spécifique sur la « discrimination ressentie » et l'incorporation d'une question unique sur la « discrimination ressentie » dans les enquêtes existantes.

Le programme EPSS (European Programme of Social Surveys) est un programme triennal visant à intégrer de manière plus poussée les différentes enquêtes sociales impliquant la transmission de micro-données à Eurostat. Ce programme couvrirait un certain nombre d'enquêtes annuelles existantes (ICT,

² Un ESSNet est un pôle d'excellence d'Eurostat, un réseau de pays membres, piloté par l'un d'entre eux, ayant mandat d'Eurostat et des pays sur un sujet bien précis qui sera ensuite implémenté pour tous les pays.

SILC, LFS et modules *ad hoc*), des enquêtes quinquennales existantes (AES (Adult education survey, enquête éducation des adultes en français) 2011, EHIS (European health interview survey, enquête santé en français) 2014), ainsi que des modules annuels courts ou longs dits NPN (« *New Policy Needs* »), répondant à des besoins spécifiques émergents. Le programme EPSS a pour ambition de conjuguer réactivité, intégration, prédictibilité et visibilité. Ce programme serait réactualisé annuellement, avec un certain degré de flexibilité. Il comporterait un tronc commun de variables sociodémographiques (*core variables*) et permettrait d'atteindre une meilleure qualité, y compris dans les délais de livraison. Des modules pourraient être ciblés sur des sous-populations spécifiques telles que les immigrants, les personnes âgées, etc. Le programme constituerait un outil de transition pour la période 2012-2014 et serait couvert par un projet de règlement. A plus long terme, une réingénierie complète pourrait être opérée. Le programme 2012-2014, soumis à l'avis du CSSE, se présente de la façon suivante. En 2012, les enquêtes SILC et LFS (labour force survey, enquête emploi en français) feraient l'objet de modules *ad hoc* consacrés respectivement au logement et à la transition entre le travail et la retraite. L'enquête ICT (Information and communication technologies, enquête TIC en français) ferait l'objet d'un module *ad hoc* à définir. Un module NPN long serait consacré à l'incapacité et à l'intégration sociale. En 2013, les enquêtes SILC et LFS feraient l'objet de modules *ad hoc* consacrés respectivement à la participation sociale et aux accidents du travail. L'enquête ICT ferait l'objet d'un module *ad hoc* à définir. Un module NPN long serait consacré à la victimation. En 2014, les enquêtes SILC et LFS feraient l'objet de modules *ad hoc* consacrés respectivement au surendettement et aux migrations. L'enquête ICT ferait l'objet d'un module *ad hoc* à définir. Une enquête longue EHIS serait également conduite.

Le tronc commun de ces enquêtes s'appuierait sur 16, voire 17 variables, réparties en trois catégories : les variables démographiques, les variables géographiques et les variables socio-économiques. L'objectif serait d'implémenter ces variables dans toutes les enquêtes de tous les pays, avant la fin de l'année 2011. Une harmonisation pourrait être également mise en œuvre, de 2010 à 2013. Un groupe de travail a été constitué pour définir des orientations relatives aux définitions, classifications, procédures, tests et prototypes.

A l'avenir, la stratégie de réingénierie des statistiques sociales pourrait permettre de décliner la vision d'Eurostat sur l'avenir des modes de collecte, de traitement et de diffusion des statistiques européennes, soumise par la Commission au Conseil et au Parlement européens. La notion d'intégration serait au cœur de cette stratégie, avec comme composantes : le recours accru aux sources administratives, l'utilisation de nouveaux outils (TIC, internet), la constitution d'entrepôts de données et de métadonnées (multi-sources et multi-usages), ainsi que la mutualisation des méthodes et des processus. Le tronc commun de variables sociales constituerait un embryon de ce système, à prolonger au-delà de 2014 avec comme étapes un premier ESSnet sur l'appariement de données (dès 2010) et un second ESSnet sur la réingénierie d'ensemble des statistiques sociales.

Philippe CUNEO

Le fait que les capacités d'intervention dans le débat soient, en quelque sorte, préemptées par la statistique européenne a souvent été discuté au sein du Bureau du Cnis. L'enjeu serait de permettre une prise en compte des positions françaises au moment opportun – c'est-à-dire avant la mise en œuvre des conclusions des *task forces*. Une réflexion devra être engagée sur ce point. Nous prenons par ailleurs l'engagement de continuer à tenir la commission informée sur l'avancée des travaux à l'échelle européenne.

Denis DURAND, CGT

Il est satisfaisant que le Cnis aborde aujourd'hui la question des relations entre le service statistique public français et son environnement européen. Cela étant, le débat ne saurait être réduit à un constat quant au caractère trop ambitieux des projets d'Eurostat. La question des moyens se pose également, en France et à l'échelle européenne. Interrogé sur les moyens dont il disposera pour mettre en œuvre son programme et faire face aux demandes des utilisateurs, le Directeur Général de l'Insee a évoqué, devant le Bureau du Cnis, la possibilité d'avancer vers une plus grande intégration des actions des instituts

statistiques nationaux. La contradiction n'est donc pas nécessairement aussi forte entre la stratégie nationale de l'Insee et les intentions manifestées par Eurostat.

En tout état de cause, il serait souhaitable que le Cnis puisse travailler de façon régulière avec son équivalent européen. Encore faudrait-il que les membres de ce dernier soient nommés. A ce jour, cet organe n'a pas encore été constitué, au contraire de l'autorité indépendante de la statistique européenne.

S'agissant des statistiques relatives à l'égalité et aux discriminations, la constitution d'un référentiel sur les origines ethniques a été évoquée. Le sujet s'avère particulièrement sensible en France. Qu'en est-il réellement ? Le projet européen sera-t-il pleinement compatible avec la constitution française ?

Stéfan LOLLIVIER

Nous participons au groupe de travail constitué sur le sujet. Dans ce contexte, nous avons mis en garde les autorités européennes sur le fait que certains modes de collecte pourraient ne pas être compatibles avec le droit et la constitution française. Il a été indiqué que nous ne nous engagerions pas dans cette voie. Notre philosophie serait de mettre en avant les variables relatives à la nationalité des parents. En tout état de cause, nous demeurons hostiles à la mise en place d'un référentiel ethno-racial.

Claire BAZY MALAURIE

En pratique, la subsidiarité prônée au niveau européen risque de ne pas pouvoir être systématiquement mise en œuvre. Cette question se posera dans d'autres domaines et vis-à-vis d'autres demandes européennes. Du reste, la France ne sera pas le seul pays confronté à ce type de problématique.

Benoit RIANDEY

Je souhaiterais revenir sur la dissymétrie entre les statistiques sur l'immigration et l'émigration. Il est vrai que dans les pays d'immigration ne disposant pas de registres de populations, il n'existe pas de sources efficaces. A moyen terme, des appariements de fichiers administratifs anonymisés devraient cependant permettre d'établir des mesures. Il s'agira d'observer la passivité des individus au sein des fichiers administratifs, notamment au sein des fichiers de la Sécurité Sociale. Un identifiant individuel stable devra pour cela être mis en place, au-delà du numéro NIR des ouvrant-droits.

III. Les outils actuels de l'Insee pour l'observation des conséquences sociales de la crise

Stéfan LOLLIVIER

En lien avec les préoccupations du Cnis, mon intervention sera davantage focalisée sur les infrastructures que sur les résultats. Certains résultats appelleront malgré tout quelques commentaires.

Les instances européennes ont exprimé une vive inquiétude quant aux outils disponibles en matière d'observation des conséquences sociales de la crise. Au sein de l'Insee, des conséquences extrêmement importantes et visibles pour les ménages avaient été anticipées. Des outils structurels et conjoncturels sont aujourd'hui disponibles pour appréhender la situation des ménages, à travers les dimensions de l'emploi, du chômage, des revenus et des conditions de vie.

Dans le domaine de l'emploi, la France dispose d'un des dispositifs d'observation les plus performants en Europe. Le système français s'appuie en effet sur des sources administratives extrêmement riches, à

travers le dispositif EPURE (Extension du projet URSSAF sur les revenus et l'emploi). Des estimations solides peuvent ainsi être produites à 70 jours, à partir des données des Urssaf, au niveau des secteurs caractérisés par une forte volatilité de l'emploi (à savoir les secteurs marchands et privés non-marchands). L'Insee produit aussi une estimation à 45 jours, mais celle-ci est fragile, car il s'agit d'une simple extrapolation de l'enquête ACEMO de la Dares, qui ne porte que sur les entreprises de plus de 10 salariés – ce qui pose problème pour le suivi conjoncturel. Il a ainsi été mis en évidence qu'entre la fin du dernier trimestre 2007 et le second trimestre 2009, 400 000 emplois ont été supprimés. Ces chiffres ont d'ores et déjà été publiés par l'Insee.

Des estimations annuelles de l'emploi au sens du BIT sont également produites à travers le dispositif ESTEL (Estimations d'emploi localisées). Ce dispositif consolide les emplois cumulés par les mêmes salariés. Des estimations sont ainsi disponibles à 18 mois, avec une décomposition sectorielle et géographique jusqu'au niveau des zones d'emploi (c'est-à-dire des bassins d'emploi locaux).

Concernant le chômage, les résultats de l'enquête emploi peuvent être exploités pour produire des estimations à deux mois. Le chômage au sens du BIT est ainsi mesuré, avec des indicateurs complémentaires produits suite aux travaux du groupe de travail présidé par Jean-Baptiste de Foucauld (halo autour du chômage, sous emploi, taux d'emploi, etc.). Dans ce domaine, les travaux du Cnis font actuellement l'objet d'une réflexion au niveau d'Eurostat. Depuis le début de l'année 2009, la précision des estimations s'accroît encore, du fait de l'extension progressive de l'échantillon de l'enquête emploi. Au second trimestre 2010, la taille de l'échantillon aura ainsi été augmentée de 50 %. Le dispositif a permis de mettre en évidence qu'en métropole, entre le premier trimestre 2008 et le second trimestre 2009, le taux de chômage au sens du BIT a progressé de 7,1 % à 9,1 %.

Un comptage mensuel des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) inscrits au Pôle Emploi est par ailleurs assuré. Une synthèse concernant le marché du travail est également publiée chaque année par la DARES ; des notes de conjoncture sont publiées chaque trimestre par l'Insee.

Pour ce qui est des salaires, les comptes nationaux permettent de suivre, à partir des données des Urssaf et de manière trimestrielle, le salaire moyen par tête. Au premier trimestre 2009, le salaire moyen par tête a connu une stagnation, voire un léger recul. L'enquête ACEMO réalisée par la DARES fournit des informations sur l'évolution du salaire mensuel de base, la durée du travail et les heures supplémentaires. A cela s'ajoutent les publications de l'ACOSS sur la masse salariale des entreprises.

Des statistiques structurelles sur les salaires sont, de plus, produites de manière exhaustive, par le biais des DADS et des fichiers de paie de la fonction publique. Cependant, les DADS ne sont disponibles que dans un délai de 12 à 18 mois après la fin de l'année.

En ce qui concerne les revenus, des statistiques conjoncturelles sont produites à 90 jours par les comptes nationaux, avec un revenu disponible brut (RDB) par tête et par unité de consommation (UC). Les dépenses pré-engagées sont également prises en compte au niveau annuel. Le RDB a connu une stagnation entre 2008 et 2009, avec une reprise en début 2009, du fait de la désinflation et des mesures du plan de relance.

Des statistiques structurelles sur les revenus sont tirées de l'enquête annuelle sur les revenus fiscaux et sociaux, dans un délai d'environ 18 mois après la fin de l'année. Des suivis longitudinaux (encore aperiodiques) sont également opérés à partir du panel SRCV. Les revenus ne peuvent être appréhendés avant d'avoir été perçus et déclarés par les individus. Pour l'heure, les tentatives visant à produire des estimations précoces ont conduit à des échecs. Dans ce domaine, les indicateurs avancés tels que le taux de pauvreté demeurent relatifs et manquent de précision. De manière paradoxale, la crise pourrait faire apparaître une réduction du taux de pauvreté relatif.

S'agissant des conditions de vie des ménages, les comptes trimestriels permettent de fournir des statistiques sur la consommation, avec un détail concernant la consommation manufacturée mensuelle. Ces outils ont permis de mettre en évidence que la consommation ne s'est pas effondrée suite à la crise. Cela étant, il n'existe pas d'indicateur avancé sur les conditions de vie des ménages et la pauvreté non-monnaire – les indicateurs sociaux existants renvoyant à l'enquête SRCV, dont les résultats sont

disponibles après 12 ou 18 mois. Pour remédier à cela, un module trimestriel complémentaire à l'enquête de conjoncture auprès des ménages mensuelle (CAMME) a été mis en place à partir du début de l'année 2009. Ce module reprend les indicateurs sociaux de l'enquête SRCV, de façon à permettre un suivi conjoncturel des conditions de vie des ménages. Les premières restitutions devront être calées par rapport aux résultats de l'enquête SRCV – cette dernière étant réalisée en face à face et non au téléphone. Les « effets de modes », induits par les modes de collecte, devront ainsi être corrigés. A plus long terme, un suivi des conditions de vie des ménages pourra être effectué, notamment par le biais des enquêtes budget de famille, santé, logement et patrimoine.

En définitive, l'Insee n'est donc pas totalement démunie pour mesurer les conséquences sociales de la crise. Des éléments macroéconomiques sont aujourd'hui correctement cernés ; des éléments microéconomiques le seront progressivement.

Claire BAZY MALAURIE

Par qui les statistiques sur l'épargne sont-elles publiées ?

Stéfan LOLLIVIER

Les statistiques sur l'épargne sont publiées *via* la Banque de France et les comptes nationaux. Un volet a été consacré à l'épargne par *l'Économie française*, dans le cadre d'un exercice de décontraction des comptes par catégories de ménages. Des corrélations importantes ont été mises en évidence avec la position sur l'échelle des revenus, l'âge, le type de ménage, etc. Ces observations demeurent toutefois liées à des chiffres datant de 2003. En fait, le suivi de l'épargne impose de privilégier une approche longitudinale – l'épargne correspondant à une variation de stock.

Maxime CHODORGE, Union sociale pour l'habitat (USH)

L'épargne peut néanmoins être mesurée par le biais de l'enquête budget des familles de l'Insee. En effet, cette enquête a pour objet de mesurer les revenus et notamment les revenus exceptionnels. En tant qu'utilisateur, je regrette que l'Insee ne publie pas, à partir de cette enquête, un tableau de synthèse sur les revenus. L'Insee ne publie aujourd'hui qu'un tableau de synthèse sur les consommations, ce qui pose problème pour mesurer l'épargne. De telles données étaient pourtant publiées à la fin des années 90. Il s'agissait même d'un objectif affiché de l'enquête.

Stéfan LOLLIVIER

En pratique, les revenus constatés par le biais de l'enquête s'avèrent inférieurs aux consommations. De même, les taux d'épargne apparents ne correspondent guère à ceux de la comptabilité nationale. Des redressements ont été opérés en 1995 et 2000. Le choix a été fait depuis de ne pas exploiter directement l'enquête, pour privilégier une approche par la décontraction des comptes nationaux. Les données de l'enquête demeurent néanmoins disponibles.

Maxime CHODORGE

De la même façon, pour la typologie Tabard, il est demandé aux utilisateurs de réaliser eux-mêmes les calculs. En effet, la typologie Tabard ne sera pas remise à jour dans le cadre du nouveau recensement de la population.

Stéfan LOLLIVIER

Indépendamment des contraintes de moyens, le fait est que la typologie Tabard est soumise à un copyright. Elle appartient à Nicole Tabard. S'agissant de l'enquête budget des familles, un choix technique a été fait pour mesurer l'épargne qui ne saurait être remis en cause. Nous considérons aujourd'hui utiliser une méthode plus pertinente.

IV. Les statistiques sur le logement et l'immobilier

1. Le dispositif d'observation des conditions de logement et ses perspectives d'évolution

Catherine ROUGERIE

Une expertise comparée de plusieurs dispositifs d'observation sur le logement est menée depuis quelques mois au sein de la division logement de l'Insee. L'objectif est notamment de tenir compte de l'arrivée de nouvelles sources d'information, notamment le panel SRCV et le recensement de la population en continu. Trois sources ont été comparées, à savoir le panel SRCV, le recensement de la population et l'enquête logement. Un document de travail devrait être produit fin 2009 ou début 2010.

Ces travaux s'inscrivent dans une logique d'amélioration de la connaissance des conditions de logement, avec une attention particulière portée au mal-logement et au développement durable. L'objectif serait notamment de mieux définir et dénombrer les personnes sans domicile fixe ou vivant dans un centre d'hébergement d'urgence. La notion de « logement décent » demande également à être développée. Des mesures de la qualité de l'habitat devront par ailleurs être mises en place.

Nous nous situons également dans la continuité des travaux conduits par Maryse Marpsat sur les situations marginales de logement.

En matière d'information statistique, le domaine du logement recouvre deux champs principaux : celui des statistiques conjoncturelles et celui des statistiques structurelles. Nous nous situons bien aujourd'hui dans le champ des statistiques structurelles, décrivant l'état du parc, la situation des occupants, le mal-logement, les dépenses de logement, les parcours résidentiels, etc. Les aspects conjoncturels – faisant l'objet d'un groupe de travail – seront détaillés par Jean-Louis Lhéritier.

En préambule, il me semble important de rappeler que les sources décrites sont intégrées à un système de cadrage macroéconomique. Les comptes du logement produits par le SOeS constituent notamment un élément important de cohérence, en volume et en masse monétaire. Le bilan annuel et les projections de l'Insee, s'appuyant sur le recensement de la population et l'enquête logement, sont également pris en considération.

La division logement s'est interrogée sur les combinaisons possibles entre le panel SRCV, le recensement de la population en continu et le système d'enquêtes pluriannuelles auprès des ménages (dont fait partie l'enquête logement). La réflexion a porté sur les perspectives offertes par l'observation annuelle, ainsi que sur les niveaux géographiques autorisés.

Il s'est agi, dans un premier temps, de circonscrire les utilisations des différents dispositifs. Le recensement de la population permet de descendre à des niveaux géographiques très fins mais ne recouvre que peu de variables dans le domaine du logement. Les informations sur les revenus du panel SRCV permettent de calculer des taux d'effort en matière de logement. Le panel n'est cependant pas une source spécialisée concernant le logement. De plus, son échantillon est plus réduit que celui de l'enquête logement. Cette dernière autorise un approfondissement en structure (avec des descriptions détaillées des conditions de logement et des occupants) mais ne permet pas de descendre à des niveaux géographiques fins.

En définitive, les sources disponibles s'avèrent cohérentes dans leurs résultats, sous réserve de leurs limites respectives. Les questionnements diffèrent au sujet de la qualité de l'habitat entre l'enquête SRCV (appréciation par les ménages) et l'enquête logement (données factuelles). S'agissant des taux d'effort en matière de logement, les évolutions constatées au travers de l'enquête SRCV et de l'enquête logement s'avèrent relativement équivalentes, avec des écarts plus importants au niveau de l'enquête SRCV du fait du caractère moins spécialisé de l'enquête.

Pour ce qui est des situations d'exclusion du logement, une carence a été mise en évidence concernant l'observation des catégories en marge du logement ordinaire. Par construction, les enquêtes ne portent effectivement pas sur les personnes sans logement – l'échantillonnage étant fondé sur la notion de logement. Le recensement de la population permet de donner des informations sur les personnes sans domicile, c'est-à-dire sur les personnes sans-abri, en hébergement social de longue durée ou en hébergement d'urgence. Pour les sans-abri, les résultats du recensement de la population doivent cependant être utilisés avec précaution. En effet, la population des sans-abri est relativement peu nombreuse et s'avère délicate à recenser. Dans ce domaine, un dénombrement annuel demeure peu envisageable, de même qu'une diffusion au niveau infranational. Des améliorations dans la collecte et le traitement pourront néanmoins être envisagées. Des discussions seront engagées en ce sens avec les équipes du recensement, en vue notamment de mieux cerner les populations et d'aboutir à une meilleure connaissance de l'hébergement de longue durée.

S'agissant des conditions difficiles de logement, les populations hébergées en hôtels ou dans des habitations de fortune s'avèrent particulièrement difficiles à dénombrer et à connaître. Le recensement annuel devrait cependant faciliter leur repérage et leur prise en compte dans les enquêtes auprès des ménages. Le concept « d'hébergement contraint » demeure, quant à lui, difficile à cerner. Cette dimension devrait être réintroduite dans la prochaine enquête logement, prévue pour 2012. Pour ce qui est du logement privé de confort, il s'agira d'établir des indicateurs en s'inspirant des catégories prévues par la loi sur le droit au logement opposable (loi Dalo). Ces éléments ne pourront toutefois être mesurés qu'au travers de l'enquête logement.

Quelques ordres de grandeur permettent d'illustrer les difficultés rencontrées pour décliner sous forme statistique les catégories prévues par la loi. Le recensement de la population de 2006 a permis de dénombrer 13 000 personnes sans-abri, 85 000 personnes résidant dans des habitations de fortune, 8 000 personnes hébergées en centre d'urgence (10 000 personnes d'après l'enquête auprès des établissements sociaux pour les personnes en difficulté sociale de 2004 (ES-DS)) et 15 000 personnes en hébergement social de longue durée (60 000 personnes d'après l'ES-DS de 2004). L'enquête logement de 2002 dénombre par ailleurs de 70 000 à 1 400 000 situations d'hébergement contraint chez un tiers, en fonction des périmètres retenus. Ces chiffres illustrent la nécessité d'enrichir le suivi des situations d'hébergement, en vue de mieux cerner les parcours et les profils – l'hébergement contraint correspondant souvent à des situations à risque.

L'enquête logement de 2006 a également permis de dénombrer de 440 000 à 1 300 000 ménages en logement privé de confort, ainsi que de 400 000 à 1 200 000 ménages en logement surpeuplé. Les critères retenus pour évaluer la privation de confort et le surpeuplement conduisent ainsi à des estimations très différentes. Le document de travail formulera un certain nombre de propositions pour aboutir à un chiffre. Il s'agira néanmoins de forger un consensus autour d'un certain nombre de notions permettant d'approcher le concept de « logement décent ».

Plusieurs perspectives d'évolution du système d'observation s'avèrent liées à l'enquête logement programmée pour 2012. Les thèmes de la santé, de la qualité de l'habitat, des mauvaises conditions de logement et du développement durable seront notamment développés. Le questionnaire pourra être enrichi à partir des travaux relatifs à la privation de confort. Le questionnaire auprès des personnes hébergées chez un tiers sera réintroduit. Un projet du SOeS concerne également l'introduction d'un module complémentaire dédié à l'expertise thermique des logements.

Une enquête « sans domicile » sera par ailleurs conduite en 2012. Dans ce cadre, l'accent devrait être mis sur la connaissance des parcours et des situations. Une expérience pilote a été lancée pour

améliorer la couverture de l'enquête. L'enquête sans domicile et l'enquête logement seront ainsi réalisées la même année.

Pour ce qui est du recensement de la population, des pistes ont été évoquées en lien avec le questionnaire logement. Les marges de manœuvre demeurent cependant limitées compte tenu des contraintes de durée et du principe d'auto-administration du questionnaire. L'exploitation des enquêtes annuelles, indépendamment des cycles complets, pourrait être également envisagée, en vue de disposer de données plus fraîches.

En somme, les matériaux utilisables s'avèrent nombreux dans le domaine du logement. Une description approfondie à échéances régulières semble toutefois nécessaire, au travers de l'enquête logement et de l'enquête sans domicile. La production d'indicateurs annuels pourrait être envisagée, en lien notamment avec le panel SRCV. Des travaux d'expertise complémentaires devront toutefois être menés. S'agissant de mettre à disposition des statistiques à des niveaux géographiques fins, un groupe de travail du Cnis se penche actuellement sur la notion d'indicateurs sociaux localisés. Des explorations devront par ailleurs être menées sur l'utilisation des enquêtes annuelles du recensement de la population, ainsi que sur les indicateurs de privation de confort.

2. Présentation du groupe de travail sur les statistiques des secteurs de l'immobilier et de la construction

Jean-Louis LHERITIER

Un groupe de travail a été constitué pour remplir une mission confiée au Cnis par Christine Lagarde, Jean-Louis Borloo et Benoist Apparu. Ce groupe de travail est présidé par Bernard Vorms, président de l'Agence nationale d'information sur le logement (ANIL). Alain Jacquot et moi-même en sommes les co-rapporteurs. Une dizaine de personnalités ont été réunies pour réfléchir au développement de statistiques relatives aux marchés de l'immobilier et de la construction, ainsi qu'au financement du logement et à la solvabilité des ménages. Une approche conjoncturelle des marchés sera privilégiée.

Le groupe de travail aura à produire une analyse de l'existant et à formuler des propositions d'amélioration. Le rapport final du groupe de travail portera sur quatre thèmes incontournables : le marché du logement neuf, le marché du logement ancien, le marché du logement locatif et le financement du logement. Les problématiques de prix et de volumes seront traitées. Les aspects nationaux et locaux seront pris en compte. Une attention particulière sera également portée à l'Outre-mer. La question du mal-logement sera aussi abordée.

Le choix a été fait de procéder à un certain nombre d'auditions, en vue de recenser les besoins en matière d'information et d'évaluer l'offre de statistiques (publiques ou privées). Des journalistes seront également auditionnés.

Un pré-rapport sera produit à la mi-décembre 2009. Les premières conclusions du groupe de travail pourront ainsi être présentées au bureau du Cnis du 17 décembre. Le rapport définitif du groupe de travail sera transmis aux ministres aux environs de la fin février 2010.

3. Examen pour avis d'opportunité de l'enquête sur les loyers auprès des bailleurs sociaux

Catherine ROUGERIE

L'indice général des loyers est actuellement calculé à partir de l'enquête loyers et charges, réalisée auprès des ménages. Cet indice est ensuite intégré à l'indice général des prix à la consommation. L'Insee souhaite aujourd'hui améliorer la qualité des données collectées, après avoir constaté que les ménages ne déclaraient pas nécessairement correctement les réévaluations et ne distinguaient pas toujours correctement les loyers, des charges et des aides au logement – l'indice étant bâti sur la notion de loyer hors-charges et avant déduction des aides au logement.

Des entretiens en face à face ont récemment permis d'améliorer la qualité des résultats. Une collecte auprès des propriétaires est aujourd'hui envisagée. Une telle opération serait réalisable au sein du parc HLM – le nombre de bailleurs y étant relativement réduit. Cette enquête viendrait se substituer à l'enquête auprès des ménages dans le secteur social.

Le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (MEEDDM) conduit, lui-aussi, une refonte de son enquête auprès du parc HLM, avec en point de mire l'établissement d'un répertoire exhaustif des logements sociaux. Le projet d'enquête par sondage, présenté ce jour, n'aurait cependant pas vocation à répondre aux mêmes objectifs. Une coordination entre les deux projets sera mise en œuvre afin d'éviter toute redondance.

Des réévaluations sont actuellement opérées deux fois par an au sein du parc HLM. Les relevés de l'enquête seraient néanmoins trimestriels, en vue notamment de prendre en compte les changements de locataires. La mise au point de méthodes d'estimation entre deux collectes pourrait permettre de passer à un rythme semestriel. L'échantillon sera issu d'un tirage à deux degrés (bailleurs, puis logements), avec pour cible un minimum de 3 000 logements enquêtés. Un renouvellement de l'échantillon sera prévu.

Une pré-enquête devrait être lancée au 1^{er} semestre 2011. Il s'agira alors de prendre contact avec les bailleurs. Un premier transfert de données pourrait avoir lieu à l'été 2011. L'enquête auprès des ménages pourrait être abandonnée après deux ou trois points de collecte auprès des bailleurs.

Cette initiative a reçu l'appui des fédérations de bailleurs. Des tests ont ainsi pu être réalisés auprès d'une vingtaine de bailleurs. Ces derniers se sont prononcés majoritairement en faveur d'un transfert de fichiers électroniques. Parmi les variables sollicitées – aujourd'hui présentes dans les bases de données – figureraient les informations reprises sur les quittances de loyers, ainsi que différents éléments de description des logements.

4. Débat

Benoit RIANDEY

Il a été fait mention d'une impossibilité d'utiliser les données de l'enquête logement ou du panel SRCV à des niveaux géographiques fins exploités par le recensement de la population. En réalité, l'Insee s'est donné les moyens d'avancer dans cette voie. Pascal Ardilly a ainsi été réintégré au sein de l'unité de méthodologie statistique, avec pour projet de mettre en place des modèles d'études sur petits domaines. Ces modèles ont été développés dans les années 90. Un colloque y a été consacré en 1999, à Riga. Le logement constituerait un thème approprié pour appliquer de telles méthodes – c'est-à-dire pour apparier les informations tirées d'un questionnaire avec celles tirées du recensement de la population. Ces techniques permettraient de redescendre à un niveau fin les informations très riches de l'enquête logement. Des extensions régionales de l'enquête logement ont, de surcroît, été mentionnées à l'occasion des journées de méthodologie statistique. Celles-ci permettraient de tester les modèles d'estimation sur petits domaines. Pascal Ardilly envisage-t-il d'orienter ses travaux vers le domaine du logement ?

Michel CASTELLAN, EMMAÜS

Il est satisfaisant de constater un certain nombre de progrès dans la prise en compte des situations d'exclusion du logement. Les travaux de Maryse Marpsat ont notamment permis d'envisager l'exploitation de différentes sources administratives. D'autres pistes ont été proposées, dont certaines se heurtent à des difficultés méthodologiques. La forte mobilité des populations observées pose notamment problème. Cela étant, les populations en question demeurent associées à des territoires. Dans ce contexte, des données localisées ne pourraient-elle pas être produites, au niveau des départements ou des grandes communes ?

Des informations pourraient par ailleurs être tirées de l'enquête exhaustive sur les communautés. Ces dernières pourraient également faire l'objet d'une prise en compte dans le cadre des enquêtes auprès des ménages. En tout état de cause, il conviendrait de retravailler le protocole d'enquête du recensement

de la population. Bien qu'il n'existe aucune méthode satisfaisante pour recenser les sans-abri à la rue, une réflexion sur ce point s'impose.

Louis DE GIMEL

Je souhaiterais répercuter les demandes exprimées dans le cadre de la commission de concertation sur les indicateurs de développement durable (co-réunie par le Conseil économique, social et environnemental, le Cnis et le MEEDDM), concernant les sans-abri et les situations d'hébergement en logements de fortune. Est-il aujourd'hui question de produire un dénombrement annuel ou quinquennal ? Les objectifs en la matière mériteraient d'être précisés. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable, la demande porterait spontanément sur des statistiques annuelles. Un indicateur triennal ou quinquennal imposerait une articulation différente avec ladite stratégie.

Maxime CHODORGE

L'USH s'intéresse à l'évaluation des politiques publiques du logement et notamment à l'évaluation de la performance des investissements locatifs privés en matière d'accessibilité sociale. Nous exprimons régulièrement des regrets quant à l'absence de données dans ce domaine, bien qu'un effort ait été consenti par l'Insee dans le cadre de l'enquête logement 2006. Le Cnis ne pourrait-il émettre une recommandation, afin que la DGI se penche sur le sujet ? En termes de dépense publique, le sujet revêt une importance considérable.

Dominique THIEBAUT

Je me réjouis d'entendre que des journalistes seront auditionnés par la commission Vorms. Les journalistes sont effectivement amenés à travailler avec des statistiques.

Cela étant, le nouveau secrétaire d'État au logement a tenu dans la presse les propos suivants : « *En matière immobilière, les statistiques font cruellement défaut. En arrivant, j'ai découvert, ce qui m'a étonné, des statistiques qui viennent d'institutions privées et qui sont prises pour argent comptant par l'État, alors qu'elles sont partielles ou en retard. ... Il faut mettre en place des statistiques de marché officielles. ... J'ai donc demandé au Cnis d'étudier la mise en place d'outils plus précis. La solution passera sans doute par la création d'un observatoire, peut-être public / privé, mais qui aura des méthodes stables et reconnues pour éviter le flou.* »

Va-t-on assister à la création d'un institut concurrentiel chargé d'établir des statistiques sur le logement, notamment en matière de prix ? Quelle pourrait être l'articulation entre un tel institut et l'Insee ? Deux instituts produiront-ils des chiffres différents ?

Jean-Louis LHERITIER

La connaissance des prix du logement suscite une forte demande. En tout état de cause, le groupe de travail sera amené à faire des préconisations que les producteurs de statistiques s'efforceront de prendre en compte. Du reste, la statistique publique permet un bon suivi national des marchés du logement, même si des progrès devraient être possibles en termes de délais de mise à disposition. La connaissance des marchés locaux nécessitera davantage de réflexion. Nous ne pouvons cependant pas préjuger des conclusions du groupe de travail.

Claire BAZY MALAURIE

La rénovation des bases cadastrales pourra être exploitée.

Catherine ROUGERIE

S'agissant des estimations sur petits domaines, une expérimentation est effectivement en cours. La démarche s'avère néanmoins complexe. La réflexion ira au-delà du *Document de travail* publié fin 2009.

Nous travaillerons également dans la continuité des travaux de Maryse Marpsat. Certaines des pistes proposées dans le *Document de travail* sont aujourd'hui explorées, notamment concernant les évolutions du protocole de collecte.

S'agissant des demandes en lien avec le développement durable, il convient de souligner que le recensement de la population ne peut fournir de données sur les sans-abri et l'hébergement de fortune selon une fréquence inférieure à 5 ans.

Stéfan LOLLIVIER

Pascal Ardilly a, quant à lui, été recruté pour fournir des estimations en réponse à des besoins exprimés par Eurostat, prioritairement dans le domaine de l'emploi. Cela étant, sa contribution pourrait être plus large. Des techniques de collecte multi-modes *via* internet seront par ailleurs expérimentées d'ici un ou deux ans, en complément de l'enquête logement principale. La conjonction des deux outils pourrait permettre d'obtenir des données localisées.

Pour ce qui est de l'évaluation des politiques publiques du logement, il convient de noter que l'Insee n'est pas concerné au premier chef. De fait, l'Insee ne conduit pas d'évaluation de ce type.

L'enquête auprès des sans-abri dans le cadre du recensement de la population est quant à elle réalisée une fois tous les cinq ans. L'enquête auprès des communautés est réalisée tous les ans, en lien avec le plan de sondage des communes. L'enquête annuelle de recensement n'est donc pas représentative au sens des communautés comme elle l'est au sens de la population générale. Il n'est donc pas possible de fournir des informations infra-quinquennales sur les communautés.

Louis DE GIMEL

L'Insee ne fournira donc de l'information que tous les cinq ans au mieux sur ce sujet. Le fait de maintenir une périodicité de cinq ans équivaldrait à ne pas traiter concrètement le sujet, si ce n'est pour le rendre présent dans une stratégie d'ensemble en matière de développement durable.

Denis DURAND

La taille actuelle de l'échantillon de l'enquête logement est-elle appropriée pour répondre aux besoins ?

Stéfan LOLLIVIER

Nous ne sommes pas certains des dimensions que prendra l'enquête logement réalisée en 2012.

Alain JACQUOT, MEEDDM – SOeS

L'appréhension des conditions de logement au niveau local pourrait être facilitée par l'utilisation de la source FILOCOM (Fichier du logement communal), en complément du recensement de la population. FILOCOM est une source exhaustive d'origine fiscale, produite tous les deux ans, qui contient des informations sur les logements, leurs occupants et leurs propriétaires.

Claire BAZY MALAURIE

En l'absence de remarque complémentaire ou d'opposition, je propose d'accorder un avis d'opportunité favorable à l'enquête sur les loyers auprès des bailleurs sociaux.

V. Examen pour avis d'opportunité de projet d'enquête

1. Enquête sur les parités de pouvoir d'achat – Insee, Direction des études et des synthèses économiques

Fabrice ROMANS

Les enquêtes sur les parités de pouvoir d'achat (PPA) ont pour objectif premier de déflater le PIB et l'ensemble des agrégats de la comptabilité nationale (revenu, consommation, etc.). Les PPA sont des déflateurs spatiaux et des facteurs de conversion des monnaies qui éliminent les effets des écarts de prix entre pays. Ces taux se distinguent des taux de change du marché – tous les biens et services ne pouvant s'échanger et la parité extérieure de la monnaie dépendant d'autres facteurs que les échanges de biens et services. Le second objectif des PPA se trouve être de comparer des niveaux de prix pour l'ensemble des fonctions de consommation. Parmi les utilisateurs des PPA figurent l'ONU, l'OCDE, Eurostat, la Commission européenne, les sociétés multinationales et les chercheurs en sciences économiques.

Le programme PPA est piloté conjointement par l'OCDE et Eurostat, dans le cadre d'un règlement du Parlement et du Conseil européen datant de 2007. L'enquête existe, quant à elle, depuis 1980. Un groupe de travail annuel, présidé par Eurostat, permet de valider les orientations du programme. Chaque année, deux réunions par groupe de pays permettent de préparer les enquêtes sur les biens et les services de consommation.

L'enquête sur les prix des dépenses de consommation des ménages est au cœur du projet présenté ce jour – les autres composantes du PIB étant renseignées par ailleurs. Des enquêtes sont réalisées par des contractants extérieurs concernant les prix de l'investissement. Des données sur les salaires sont utilisées pour les dépenses des administrations publiques ; des données de référence sont utilisées pour les dépenses des Institutions sans but lucratif au service des ménages. Le solde du commerce extérieur complète l'équation du PIB.

Les enquêtes sur les dépenses de consommation recouvrent 56 % du PIB et sont décomposées en six modules thématiques. Un module est enquêté tous les six mois durant cinq semaines, en avril-mai et en octobre-novembre. L'ensemble du champ de la consommation des ménages peut ainsi être couvert en trois ans. Pour les loyers, le compte satellite du logement est utilisé.

La collecte des prix est réalisée sur l'aire urbaine de Paris, par la Direction Régionale d'Île-de-France. Environ 200 points de vente classés selon la nomenclature des formes de vente de l'Indice des prix à la consommation (IPC) sont ainsi enquêtés. L'échantillon de l'enquête est tiré à partir des points de vente de l'IPC. 5 000 relevés sont ensuite réalisés par enquête, correspondant à environ 300 produits. Des informations sont collectées sur le prix du produit, la quantité correspondante, les caractéristiques du point de vente et certaines caractéristiques du produit. 7 à 8 enquêteurs sont mobilisés pour chaque enquête. Les moyens humains consacrés au programme recouvrent : 1 cadre A et 1 cadre B à la DG, ainsi qu'1,5 cadre B (en équivalent temps plein) à la DR Île-de-France.

Au niveau européen, le programme donne lieu à la diffusion d'un communiqué de presse semestriel sur le PIB en Standard de pouvoir d'achat (SPA) par habitant, ainsi qu'à des publications annuelles sur les comparaisons de niveaux de prix (*via les Statistiques en bref* d'Eurostat). Des indices de comparaison de prix et de volumes sont également disponibles par groupe de produits et par pays (*via* les bases de données en ligne d'Eurostat et de l'OCDE).

Au niveau national, l'exploitation des enquêtes nécessite toujours une validation au niveau européen. Une note semestrielle est adressée au Directeur Général de l'Insee lui présentant les résultats de l'enquête dans les pays de l'Union Européenne. Un numéro d'*Insee Première* sera consacré à la comparaison des prix et des volumes de la consommation des ménages.

Denis DURAND

L'enquête étant réalisée au niveau de l'agglomération parisienne, qu'en est-il des coefficients spatiaux servant à extrapoler les résultats à l'ensemble du territoire et de la population ?

Fabrice ROMANS

Les coefficients sont mis à jour tous les 6 ans. Ils ne concernent cependant pas le logement ni la santé pour lesquels des données nationales sont utilisées. Les données de l'IPC sont également utilisées lorsque les écarts sont plus restreints. La précision du dispositif est jugée satisfaisante.

Claire BAZY MALAURIE

En l'absence de remarque complémentaire ou d'opposition, je propose d'accorder un avis d'opportunité favorable à l'enquête sur les parités de pouvoir d'achat.

Denis DURAND

Le programme statistique pour 2010 de l'INED prévoit la réalisation d'une enquête REMIMA sur les Minorités et Majorités dans la population française, en partenariat avec l'université Paris V et le Groupe d'études pour une Europe de la culture et de la solidarité. L'objectif de cette enquête serait de percevoir la façon dont les Français portent des appréciations numériques sur l'existence de minorités ou de majorités au sein de la population. Le projet a fait l'objet d'une autorisation de la Cnil. Une enquête pilote a même été conduite. Or il ne me semble pas que le Cnis ait été saisi d'une demande d'avis d'opportunité.

Cécile LEFEVRE, Insee (Ex-INED)

Une enquête téléphonique exploratoire a bien été réalisée auprès de 200 personnes, après avoir reçu un avis favorable de la Cnil. Le projet est aujourd'hui suspendu à d'autres réflexions. L'avis favorable de la Cnil était fondé sur le fait que l'expérience pilote ne portait que sur des représentations et non sur des éléments de description des populations. Sur le sujet, il conviendrait d'interroger les responsables du projet : Jacques Véron et Léon Gagny

Claude-Valentin MARIE, HALDE / INED

Je ferai part de ces interrogations à l'INED.

Philippe CUNEO

A priori, il ne semble pas s'agir d'une enquête de la statistique publique. Nous nous pencherons sur la question.

VI. Propositions d'avis

Les projets d'avis présentés ont été adoptés et figurent en annexe.

Conclusion

Claire BAZY MALAURIE

Merci à tous. Une prochaine réunion de la commission sera programmée au printemps 2010.

La séance est levée à 18 heures 20.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

- Avis 2009 et moyen terme
- Avant-projet de programmes statistiques 2010
- Fiches descriptives des enquêtes présentées
- Fiches de présentation de demandes d'accès à des données au titre de l'article 7bis de la loi de 51-711 du 7 juin 1951



Paris, le 11 décembre 2009 - N°311/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête conjoncturelle sur les loyers auprès des bailleurs sociaux

Type d'opportunité : enquête nouvelle

Périodicité : enquête semestrielle ou trimestrielle

Demandeur : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales - Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages.

Au cours de sa réunion du 9 novembre 2009, la commission Démographie et questions sociales a examiné le projet d'enquête conjoncturelle sur les loyers auprès des bailleurs sociaux.

L'enquête conjoncturelle auprès des bailleurs sociaux remplacera l'interrogation actuelle des ménages occupant le parc social dans l'enquête Loyers et charges. Des expertises ont effectivement montré que les ménages avaient des difficultés à distinguer les loyers des charges et qu'il était préférable de collecter les informations auprès des bailleurs.

En recueillant l'information directement auprès des bailleurs, l'enquête vise à améliorer la mesure des loyers du parc social et, par suite, celle de l'indice général des loyers. Elle permet de suivre l'évolution conjoncturelle des loyers dans le secteur social et de calculer un indice qui sera intégré à celui issu de l'enquête Loyers et charges auprès des ménages pour fournir l'indice général des loyers. Les principaux thèmes abordés concernent les caractéristiques physiques des logements et les loyers pratiqués.

L'enquête se déroule tous les semestres ou trimestres auprès des organismes HLM (Offices publics d'HLM, Sociétés Anonymes d'HLM, Sociétés d'Économie Mixte...) de France Métropolitaine. L'extension aux Dom est envisagée. Entre 100 et 200 bailleurs sociaux sont enquêtés afin d'obtenir des données sur les loyers de 3000 logements au minimum. Les bailleurs sociaux de l'échantillon sont interrogés sur l'ensemble des logements qu'ils possèdent, qui sont loués vides et dont l'usage essentiel est l'habitation à titre de résidences principales. Les bailleurs détenant moins de 20 logements pourraient être exclus du champ d'enquête. Les bailleurs répondent par transfert de fichiers ou par remplissage d'un questionnaire internet. L'échantillon des bailleurs sociaux sera tiré dans le fichier de l'Enquête sur le Parc Locatif Social (EPLS) du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer. Avant le démarrage de

l'enquête, il sera réalisé une pré-enquête destinée à établir la liste des logements à enquêter et à fixer, en concertation avec les bailleurs retenus dans l'échantillon, les informations à transmettre.

Une vingtaine de bailleurs ont été consultés lors des tests menés par six Directions Régionales en 2009. Les fédérations de bailleurs (Union Sociale pour l'Habitat et Fédération des Entreprises Publiques Locales) apportent leur soutien à l'opération. Par ailleurs, un comité de pilotage et un comité de suivi, réunissant les instances concernées du système statistique public, ont été constitués.

L'exploitation des données donne lieu à l'élaboration d'un indice trimestriel des loyers du secteur social qui est diffusé selon les mêmes modalités que l'indice général des loyers. Les résultats de l'enquête sont mis à disposition du plus large public sous les conditions de confidentialité en vigueur.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à l'ensemble de l'opération (enquête et pré-enquête).

L'opportunité est accordée pour cinq années à partir de la date d'attribution de la conformité par le comité du label.



Paris, le 11 décembre 2009 - N°310/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête européenne sur les parités de pouvoir d'achat

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante

Périodicité : enquête semestrielle

Demandeur : Insee - Direction des études et des synthèses économiques - Département des comptes nationaux.

Au cours de sa réunion du 9 novembre 2009, la commission Démographie et questions sociales a examiné le projet d'enquête européenne sur les parités de pouvoir d'achat (PPA).

L'enquête, pilotée conjointement par Eurostat et par l'OCDE, existe depuis 1980. Depuis 2002, l'Insee fournit régulièrement des données à Eurostat. L'enquête est rendue obligatoire par le règlement communautaire n°1445/2007 du 11 décembre 2007. L'OCDE, Eurostat, la Commission européenne et l'ONU en sont les principaux utilisateurs publics. Les entreprises multinationales et les chercheurs en sciences économiques sont également utilisateurs de l'enquête.

L'enquête européenne sur les parités de pouvoir d'achat a pour objectif de calculer le « Standard de pouvoir d'achat » (SPA), construction statistique associant taux de change et niveau relatif des prix. C'est la seule enquête statistique qui permette des comparaisons internationales de prix et de volumes sur l'ensemble du champ des dépenses de consommation des ménages, des dépenses des administrations publiques, et de la formation brute de capital fixe des unités résidentes. L'enquête européenne sur les parités de pouvoir d'achat vise à connaître les prix de l'ensemble des biens et services consommés par les ménages à partir d'un panier commun à tous les pays participant au programme.

L'enquête se déroule sur cinq semaines tous les six mois (en avril-mai puis en octobre-novembre) auprès de points de vente de l'agglomération parisienne. Elle est déclinée en six modules thématiques qui se succèdent de façon à couvrir l'ensemble des produits de consommation des ménages en trois ans. La collecte des prix est réalisée sur carnet de tournée papier. Une collecte informatisée est en cours de test. Environ 200 points de vente sont tirés dans la base de sondage de l'indice des prix à la consommation.

Les instances de coordination qui regroupent les responsables nationaux PPA se tiennent au niveau européen : tous les semestres, par groupe de pays, pour valider les résultats des enquêtes précédentes et préparer les suivantes et une fois par an avec l'ensemble des pays dans le cadre du Groupe de Travail présidé par Eurostat.

Les données collectées sur les prix des produits de la consommation des ménages dans l'agglomération parisienne sont extrapolées au niveau national par des coefficients spatiaux estimés une fois tous les six ans à l'aide des données détaillées de l'Indice des Prix à la Consommation. Elles sont par, ailleurs, complétées par des informations sur les prix des dépenses finales des administrations publiques et sur les prix de la formation brute de capital fixe (biens d'équipement et construction). Tous ces éléments (données brutes, extrapolées et complétées) sont transmis à Eurostat. Leur exploitation donne lieu à publication dans les supports d'Eurostat (*Statistiques en bref*). A partir de 2010, les mêmes résultats seront également publiés par l'Insee (*Insee Première*). Des résultats détaillés sont diffusés et accessibles au public dans les bases de données en ligne d'Eurostat et de l'OCDE.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour cinq années à partir de la date d'attribution de la conformité par le comité du label.